



"Ce commerçant s'engage à ne permettre aucune transaction illégale, ou considérée par les marques de cartes de crédit ou la banque acquéreuse, qui pourrait ou aurait le potentiel d'endommager leur bonne volonté ou de les influencer négativement. Les activités suivantes sont interdites dans le cadre des programmes des marques de cartes: la vente ou l'offre d'un produit ou d'un service qui n'est pas entièrement conforme à la législation applicable à l'acheteur, à la banque émettrice, au commerçant, au détenteur de la carte, ou des cartes. De plus, les activités suivantes sont explicitement interdites: "Vente de boissons alcoolisées à des personnes de moins de 18 ans"